



## MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE : DES LOISIRS QUI ATTIRENT LES JEUNES FRANCS-COMTOIS

**Avec 4 100 élèves au Conservatoire National Régional et dans les trois écoles nationales de musique, la Franche-Comté se place, en 2004, au 4<sup>e</sup> rang des régions de métropole quand on les rapporte à la population de 8 à 24 ans. 3 800 suivent des cours de musiques, soit une baisse de 3% en cinq ans. 70% d'entre eux participent à des orchestres ou ensembles vocaux. Comme au niveau national, piano et violon se placent aux deux premiers rangs des instruments les plus pratiqués. 300 élèves suivent des cours de danse, la danse contemporaine devant la danse classique. 94% sont des femmes, alors que cette proportion atteint 59% en musique.**

**Au** cours de l'année scolaire 2004-2005, le Conservatoire National de Région (CNR) de Besançon et les Écoles Nationales de Musique (ENM) de Montbéliard, Belfort et Dole ont accueilli 4 100 élèves. Parmi ceux-ci, 3 800 suivent un enseignement musical et 300 ont opté

pour des cours de danse ou d'art dramatique. Ces établissements accueillent essentiellement des jeunes d'âge scolaire et universitaire. En rapportant au nombre de jeunes Francs-Comtois âgés de 8 à 24 ans, le taux de fréquentation du CNR et des ENM s'élève à 16,4 élèves pour 1 000 jeunes. Ce taux est très largement supérieur à la moyenne métropolitaine (11,3%). La Franche-Comté se place ainsi en 4<sup>e</sup> position des régions de métropole,

juste après le Limousin, la Corse et l'Auvergne.

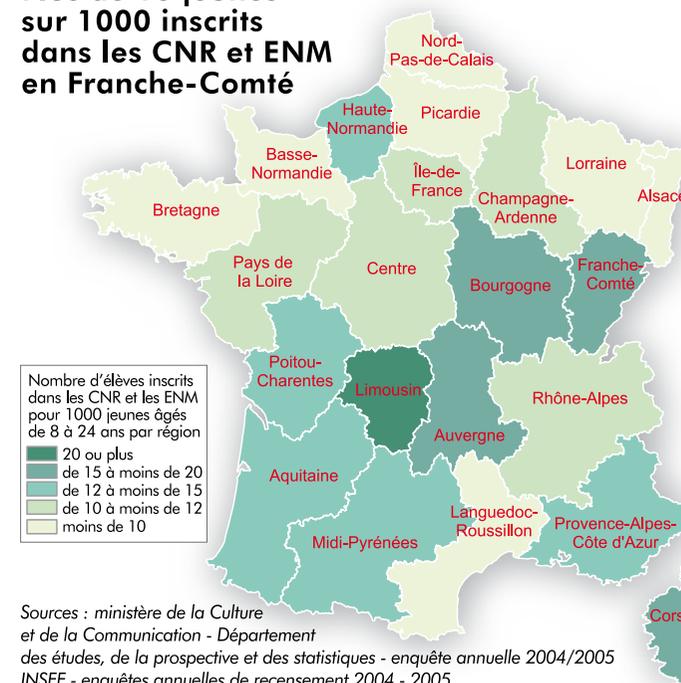
**Un musicien sur quatre choisit le piano ou le violon**

Le piano arrive au premier rang des instruments pratiqués par les élèves. Le violon suit à la deuxième place devant la flûte traversière et la clarinette. Au niveau métropolitain, ce quarté diffère légèrement : le piano et le violon conservent leurs places suivis par la guitare et par la flûte traversière. En outre,

certains instruments, moins connus, sont assez bien représentés dans la région comme la harpe, le clavecin et l'orgue.

L'apprentissage de la musique se compose de plusieurs disciplines communes à tous les cours instrumentaux. En effet, la pratique instrumentale s'accompagne très souvent de cours « théoriques » et de pratiques musicales collectives. En 2004-2005, 80% des élèves inscrits en musique au CNR et en ENM ont suivi des enseignements « théoriques » tels que la formation musi-

### Plus de 16 jeunes sur 1000 inscrits dans les CNR et ENM en Franche-Comté



cale, l'écriture ou la composition. Ils ont également été 70% à pratiquer dans des orchestres ou des ensembles vocaux.

**La danse, une pratique très féminine**

Les Conservatoires Nationaux de Région et les Écoles Nationales de Musique ont la particularité de préparer au Diplôme d'Étu-

des Musicales (DEM), passeport indispensable à tous les futurs musiciens professionnels et au Certificat de Fin d'Études Musicales (CFEM) qui s'adresse aux musiciens amateurs. En Franche-Comté, 28 DEM et 69 CFEM ont été délivrés en 2004-2005.

Si les garçons représentent 41% des élèves suivant des cours de musique, ils sont peu nombreux à choisir la danse (6%).

Avec 120 élèves inscrits, les cours de danse contemporaine sont les plus demandés. La danse classique n'arrive

qu'en deuxième choix avec 95 élèves. Pour les plus jeunes, des cours d'éveil et d'initiation sont proposés. Comme pour la musique, les cours de danse peuvent être accompagnés d'une formation musicale et/ou de pratiques chorégraphiques collectives. Ainsi, 65 danseurs ont choisi de suivre une formation musi-

cale et 30 une pratique de groupe.

En 2004-2005, 217 enseignants ont dispensé des cours dans des disciplines musicales en Franche-Comté et huit ont exercé dans les domaines de la danse et de l'art dramatique. La majorité des enseignants de musique sont des hommes (53%), tandis que six enseignants de danse sur sept sont des femmes. Près de six enseignants sur dix ont entre 35 et 50 ans, et un sur quatre a plus de 50 ans.

À côté des cours dispensés au Conservatoire National de Région ou dans les Écoles Nationales de Musique, les enseignants ont, entre autres, la possibilité d'intervenir en milieu scolaire ou d'exercer en tant qu'accompagnateur musical.

Le nombre d'élèves en musique a diminué de 3% entre les années scolaires 1999-2000 et 2004-2005, soit 120 élèves de moins. À l'inverse, le nombre d'inscrits en danse a fortement progressé passant

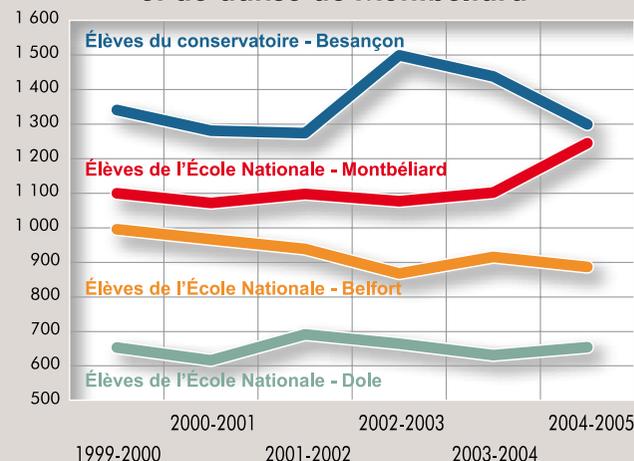
**Des cours dispensés par 225 enseignants**

## Nombre d'élèves inscrits dans les principales pratiques instrumentales

instruments à cordes	1 484
Cordes frottées	664
violin	409
alto	93
violoncelle	121
contrebasse	41
Cordes pincées	279
guitare	155
harpe	75
clavecim	49
Cordes Frappées	541
piano	517
piano accompagnement	24
instruments à vent	1 124
Bois	810
flûte traversière	207
clarinette	174
saxophone	136
hautbois	94
flûte à bec	72
basson	64
orgue	50
accordéon	13
Cuivres	242
trompette - cornet	111
trombone	53
cor	44
tuba - saxhorn	34
Voix	72
percussions	116

Source : Ministère de la Culture et de la Communication - Département des études, de la prospective et des statistiques - enquête annuelle 2004-2005

## Forte augmentation des inscrits à l'École Nationale de Musique et de danse de Montbéliard



Source : ministère de la Culture et de la Communication - Département des études, de la prospective et des statistiques - enquêtes annuelles 1999-2005

de 190 à 300 élèves au cours de cette même période.

L'École de musique de Montbéliard est la seule à connaître une forte progression du nombre d'élèves (+13,2% en cinq ans). Les effectifs du conservatoire de Besançon et ceux de l'ENM de Belfort diminuent respectivement de 3 et 11%. L'École de Musique de Dole, quant à elle, connaît une quasi stabilité de ses effectifs. ■

Caroline GUICHARD



## L'enseignement de la musique présente plusieurs aspects :

- l'enseignement général dispensé dans les établissements scolaires
- l'enseignement théorique dispensé par les universités
- l'enseignement spécialisé

Ce dernier peut être suivi dans des établissements privés, mais aussi dans des associations ou encore dans des structures émanant de collectivités territoriales. Les Conservatoires Nationaux de Région et les Écoles Nationales de Musique dépendent de cette dernière catégorie d'établissements.

Le classement des établissements d'enseignement en Conservatoire National de Région ou en École Nationale de Musique leur permet de bénéficier d'un financement du Ministère de la Culture et de la Communication. En contrepartie, leur activité est soumise à un contrôle exercé par l'inspection pédagogique de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.